

NOTE IMPORTANTE AUX PARENTS concernant la

RÉSERVATION DES REPAS À LA CANTINE

Actuellement, les inscriptions des enfants à la cantine pose problème du fait des diverses possibilités de le faire que ce soit par le site internet de la commune, les petits papiers déposés dans la boîte aux lettres, remis à Elisabeth ou dans les classes. Au 1er trimestre, près de 100 repas commandés et livrés n'ont pu être facturés par la commune aux familles pour cause d'absence de certains enfants: (en effet, tout repas commandé à Océane de Restauration est dû) ; c'est un gâchis alimentaire et financier !

Afin d'éviter de tels écarts, **à partir de la rentrée des vacances de février**, la réservation des repas de vos enfants devra se faire

OBLIGATOIREMENT par INTERNET

à l'adresse suivante : www.plourin.fr/cantine

REPAS PRIS	Date limite de réservation : avant 9 h
lundi	Vendredi précédent
mardi	Lundi précédent
jeudi	Mardi précédent
vendredi	Jeudi précédent

Possibilité de réserver par jour, par semaine, par mois pour les enfants qui mangent régulièrement à la cantine.

Pour ceux qui ne réservent pas à l'avance, pensez à anticiper les réservations sur le site avant la reprise après chaque vacances scolaires.

En cas d'absence, quelqu'en soit la cause, le 1er repas sera facturé et les autres repas réservés sur le site internet seront annulés car il n'est pas possible de prévoir la durée de l'absence. **Il appartiendra aux parents de réinscrire leur enfant** avant leur retour à la cantine selon la procédure habituelle.

Rappel des tarifs adoptés par le conseil municipal:

Prix du repas enfant : 3,50€

à partir du 3ème enfant de la même famille : 3,10€

pour les enfants non inscrits : 4,25€

ATTENTION : les enfants non inscrits auront un repas de substitution et un prix majoré

Un geste simple : www.plourin.fr/cantine